

VILLE D'HAVELUY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Date de séance : 5 MARS 2024

Date de convocation : 29 FEVRIER 2024

Date d'affichage : 29 FEVRIER 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 13

Votants : 21

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 mars, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni à la salle des fêtes municipale sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + FERAHTIA A., 4ème Adjoint + DHAUSSY L., 5ème Adjointe + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + LEFEBVRE B. + PLANTIN M.F. + CLOSSE E. + BUONGIORNO G. + KRYSZTOF J. + GARCIA M

M. GARCIA est arrivé à 18h45 et a pris part aux discussions et aux votes à partir de la délibération 2024-01-04.

EXCUSES : MM. MURCIA B., 2ème Adjoint, qui donne pouvoir à RYCKELYNCK J.P. + MAYEUX M., 3ème Adjointe, qui donne pouvoir à CLOSSE E. + GLORIA D. qui donne pouvoir à PERTOLDI C. + PERNAK C. qui donne pouvoir à CARLIER N. + CHATELLAIN J. qui donne pouvoir à LEBBADER D.+ CASABIANCA M. qui donne pouvoir à KRYSZTOF J. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à BUONGIORNO G. + DELBECQ D. qui donne pouvoir à DHAUSSY L.

ABSENTS : MM. /

Secrétaire de séance : Mme CLOSSE E.

Délibération N° 2024-01-06

OBJET

Sollicitation de la CAPH pour l'attribution de fonds de concours dans le cadre de sa politique de solidarité communautaire et de sa contribution au soutien de l'investissement local

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 21/082 du Conseil Communautaire de la CAPH en date du 12 avril 2021 relative au Pacte de Solidarité Communautaire et à la mise en place de fonds de concours aux communes membres sur la période 2021-2027 pour le financement d'équipements structurants,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 voix « POUR »),

DECIDE :

- de solliciter de la CAPH l'attribution d'un fonds de concours pour l'opération d'investissement suivante :

* Travaux de mise aux normes d'accessibilité du parking de la salle des fêtes et de la salle polyvalente

Le plan de financement de cette opération est annexé à la présente délibération.

Il est bien entendu que ces fonds de concours sont d'un montant limité à 50% de l'autofinancement communal sur ces opérations d'investissement.

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,



Emmanuelle CLOSSE

Jean-Paul RYCKELYNCK

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le 07/03/2024
Publiée ou notifiée le 11/03/2024

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,



Pacte de Solidarité Communautaire
Mise en place de fonds de concours à ses communes membres

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL T.T.C.

OPERATION D'INVESTISSEMENT : TRAVAUX DE MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITE DU PARKING DE LA SALLE DES FETES ET DE LA SALLE POLYVALENTE

DEPENSES		RECETTES	
Coût du projet hors taxe	89 065,15 €	Autofinancement communal	89 345,88 €
TVA 20,00%	17 813,03 €	FCTVA (16,404% du total TTC)	17 532,30 €
TOTAL DES DEPENSES T.T.C.	106 878,18 €	TOTAL DES RECETTES	106 878,18 €

Fonds de concours maximum pouvant être attribué par la CAPH (maximum 50% de l'autofinancement) = 44 672,94 €

Montant du ou des fonds de concours déjà attribué par la CAPH sur cette opération = 0,00 €

Montant du fonds de concours sollicité pour cette opération = 44 672,94 €

Haveluy, le 5 mars 2024
Le Maire,

Jean-Paul RYCKELYNCK

